



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – Avril 2023

01 04 : Cagnotte – Frédéric Furlano, invité par le conseil municipal, a répondu aux questions des élus qui doivent répondre à la demande d'installation d'une antenne-relais dans un secteur habité.

01 04 : Gaas – Assemblée générale de la Fédération SEPANSO Landes

Sortie le matin aux étangs de Gar anx guidée par son propriétaire, adhérent de la SEPANSO Landes. Les deux barrages qui retenaient l'eau pour les moulins ont été restaurés pour respecter la réglementation en vigueur.



Notre ami nous a appris une grande nouvelle, la présence d'une espèce protégée sur le site, la grande muette, *Margaritifera auricularia*, qui fait l'objet d'un plan national de protection (2022-2031). A la fin de cette belle matinée, notre ami a offert l'apéritif à ses invités.

Après-midi : Suivant la tradition, Isabelle Cazenave, maire de Gaas, a accueilli les membres de la SEPANSO dans la vaste salle Forsans et présenté sa commune. Bruno Cahuzac a évoqué la richesse géologique de la commune connue pratiquement mondialement. Après chaque rapport, les échanges ont été très intéressants : climat, risques chimiques, risques électromagnétiques... Nota Bene : nous en voulons pour preuve que Madame le Maire est restée pour suivre les débats.



02 04 : Moliets – la SEPANSO prend connaissance de l'étude Cazagec « Étude d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du débouché du Courant d'Huchet – Étape 1 Diagnostic détaillé du fonctionnement », 97 pages

04 04 : Enquête publique unique préalable à la procédure de modification n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Marenne Adour-Côte sud – Observations SEPANSO : 13 pages. Notre contribution apparaît sur le site dématérialisé avec le numéro 184.

05 04 : Annulation des arrêtés de pêche 2021 Landes (Affaire n° 2100157) et Pyrénées Atlantiques (Affaire 2100155) - Le tribunal administratif a fait droit à la demande de DMA (Défense des Milieux Aquatiques) et de 15 associations (dont la SEPANSO) qui ont demandé en 2021 l'annulation de la pêche aux engins et filets des grandes aloses et des lamproies marines dans l'Adour. Le jugement est motivé par le seul principe de précaution et écarte le défaut d'évaluation des incidences, ce qui fait grief au droit mais aussi au saumon. Nous allons donc certainement devoir faire appel.

05 04 : La SEPANSO reçoit le PV officiel de la réunion du CODERST du 24 janvier : 4 pages

05 04 : Ondres – La SEPANSO attire l'attention de Mme le Maire sur un dépôt sauvage de matériaux amiantés

05 04 : Suite de l'enquête publique MACS : la SEPANSO soutient les observations produites par l'Association Messanges Environnement (n° 188 : 12 pages) et celles produites par Terre de Moliets & Maâ (n° 171 : 13 pages). Compte tenu des observations qui apparaissent sur le registre dématérialisé, nous constatons avec satisfaction que de nombreux citoyens ne sont pas décidés à laisser dénaturer leur environnement. Comme certains d'entre eux, nous nous étonnons que les responsables de MACS n'aient pas compris qu'il fallait davantage de rigueur pour ne pas s'exposer à une multitude de recours au Tribunal administratif.

05 04 : Sainte-Eulalie en born – La commune transmet par retour de courriel l'arrêté préfectoral DCPAT-BDLIT n°2022-701 complétant l'arrêté PR/D.A.G.R./1987/n°204 du 5 mai 1987 autorisant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets route de Piche au lieu-dit « La Lande » (12 pages). La directrice du SIVOM est invitée à nous faire parvenir le dossier de remise en état du site.

06 04 : Mimizan – Jean Dupouy accompagne l'huissier auquel la SEPANSO a demandé de dresser un constat de dégradation de zones forestières – PV d'huissier : 22 pages.

06 04 : Mont de Marsan – Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Formation sites – SEPANSO excusée (pouvoir à Régis Rangassamy qui accompagne l'architecte des bâtiments de France) – Deux dossiers : changement de destination d'une grange à St Julien en Born et autorisation de travaux au camping de l'étang blanc à Seignosse.

07 04 : Biscarrosse - Enquête publique relative à la 4^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme. Nous avons apprécié la qualité des observations de la Société des Amis de Navarrosse, association agréée pour la protection de l'environnement dans le département des Landes (9 pages + 3 pièces jointes). Dans la mesure où la SEPANSO Landes n'a pas d'autres observations à présenter, je vous (Commissaire enquêteur) prie de bien considérer que la SEPANSO Landes soutient totalement les demandes de la Société des Amis de Navarrosse qui connaît bien les enjeux patrimoniaux de la commune.

07 04 : ARBRES ET HAIES – Alertée à diverses reprises sur des coupes d'arbres, la SEPANSO a reproduit l'excellent communiqué diffusé par la DDT de l'Yonne : Bonnes pratiques en matière d'entretien de haies : « ... Afin de préserver les oiseaux sur l'ensemble du territoire départemental, il est demandé en parallèle aux collectivités, professionnels et particuliers de proscrire toute intervention sur les haies et les arbres du 16 mars au 15 août : taille, coupe, arrachage, etc... »

07 04 : Saint-Pandelon - Enquête publique relative à la déclaration de projet n°2 pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal – Observations SEPANSO : 5 pages – Les observations de la Société Linéenne et de la Société de Borda vont dans le même sens.

08 04 : Biscarrosse – La SEPANSO répond à une habitante mise en demeure par les voisins de couper les branches d'un vieux chêne qui se trouve près de la limite de propriété. Le médiateur s'appuyant sur le Code civil invite à élaguer les arbres. La SEPANSO s'étonne qu'un permis de construire ait pu être délivré pour édifier une maison aussi près de cet arbre : la demande de permis contenait-elle tous les informations utiles à l'autorité chargée d'instruire et de délivrer ce permis ? En tout état de cause la SEPANSO a rappelé qu'on ne peut pas effectuer de travaux à cette période (cf 07/04/2023 ci-dessus)

08 04 : Ondres – Georges Cingal répond à la responsable des services techniques qui demande des conseils :

- 1 - France Nature Environnement (dont fait partie la SEPANSO) a bataillé pendant des années pour faire interdire les usages de l'amiante (j'en sais quelque chose car à l'époque j'étais secrétaire national !)
- 2 - la SEPANSO a regretté que les déchèteries landaises décident de ne plus accueillir les petites quantités de déchets amiantés des particuliers. Après cette décision, nous avons immédiatement constaté des d'incivilités en particulier dans des dessertes forestières. On aurait pu imposer aux particulier de déposer leurs déchets parfaitement filmés sur des palettes, pour que les employés ne soient pas exposés au monde risque. Le coût de la mise en décharge sur un site agréé aurait été
- 3 - La réglementation impose à un propriétaire de prendre en charge les dépôts effectués sur sa parcelle.
- 4 - Dans le cas présent, il s'agit d'amiante liée (amiante incorporée dans du ciment) et le risque sanitaire est faible si l'on prend soin de ne pas briser les plaques.
- 5 - La SEPANSO vous invite à interroger la préfecture pour obtenir une réponse officielle. La SEPANSO milite pour faire évoluer des réglementations et pour attirer l'attention sur les situations où des infractions ou des incivilités sont constatées.
- 6 - La société privée pour les déchets d'amiante la plus proche d'Ondres semble être la SARL Atlantique Service Environnement à Labenne : 05 59 45 73 79

08 04 : Mammifères marins – Ils ne votent pas, donc divers élus tendent une oreille complaisante aux pêcheurs, lesquels font des efforts... Ainsi le président de MACS

<https://www.facebook.com/1552080085/posts/pfbid04Te6f72KvZb44Gz5AYEoqHLSZPvx39UuKoqWdsv2VyFYpt5rTmN5Q7aKmp5F9VZtl/?sfnsn=scwspmo>

La SEPANSO aimerait bien que le gouvernement présente la situation exacte. Il y a des pêcheurs qui ont effectivement fait des efforts (vidéo des actions de relevage des filets, pingers...)

11 04 : Orist – Georges Cingal est reçu par quatre responsables du Collectif « Sauve ta campagne » opposé à un projet d'agrivoltaïsme.

13 04 : Soustons – Ruisseau « le Bouyic » - La DDTM, destinataire du signalement du 24 mars adresse son rapport à la SEPANSO : Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'œuvre du Syndicat Mixte Rivières Côte Sud dans le cadre de la déclaration d'intérêt général dont il dispose. Celle-ci est encadrée par l'arrêté du 18 novembre 2019 qui porte autorisation environnementale. Les conditions d'intervention et de gestion de la végétation ont été respectées. Les travaux sont conformes. Nous ne notons pas de « sur-entretien ou d'intervention qui irait au-delà des objectifs prévus... Longues explications et photos à l'appui (avant/après intervention). La SEPANSO remercie la DDTM.

13 04 : Campet & Lamolère – réunion du Bureau de la CLE Midouze ayant pour objet la présentation de la Société Prunier Manufacture dans le cadre du dossier de la pisciculture de l'Estrigon (objectif : élevage d'esturgeons). La SEPANSO a rappelé qu'en zone Natura 2000, le pétitionnaire doit présenter une étude d'incidence. La DDTM a été sollicitée pour avis. La CLE a émis un avis favorable assorti d'une réserve (analyse de conformité avec le SAGE) et d'une recommandation (suivi avec analyses biologiques...)

13 04 : Cagnotte – Georges Cingal reçoit M. Vali Picq, chargé de mission diagnostic territorial par la Réserve naturelle nationale pour évaluer l'ancrage local de celle-ci.

13 04 : Cagnotte – Projet d'antenne-relais Free - Le maire et son conseil municipal a convié les habitants à une réunion d'information. Nota Bene : Frédéric Furlano a été reçu longuement par l'équipe municipale le matin du 1er avril (avant notre AG) et a déjeuné avec les conseillers. Assistance nombreuse – Les élus avaient bien préparé cette réunion : Power point : 18 pages - Philippe Carrasco et Georges Cingal ont été questionnés. Les élus, soutenus par Pays d'Orthe Environnement et la SEPANSO, invitent les habitants à signer la pétition : <https://chng.it/NGKTqStfLr>
La commune a décidé de consulter un avocat pour qu'il trouve une faille dans le dossier de FREE

La première évidente, c'est que FREE devrait placer ses installations sur des pylônes existants (mutualisation)

14 04 : Mont de Marsan – Madame Nadau, maire de Parentis-en-Born et M. Fermon secrétaire général de la préfecture, ont reçu Pierre Bonnet, président de l'Association Société des Amis de Navarrosse, et Georges Cingal, président de la SEPANSO 40 pour leur présenter le projet de réhabilitation du site du Graoué où se trouvait la colonie de Direction Générale de l'Aviation Civile. Le site est très dégradé : squatté, jonché de déchets ... Le risque d'incendie est important. Les Finances Publiques qui ont lancé un appel d'offre ont trouvé un acheteur. Celui-ci veut aménager le site, mais l'administration lui a fait comprendre qu'il devrait présenter un dossier solide (construction d'une piscine exclue en zone littorale...). Nous avons demandé que le site soit surveillé. Nous avons souligné la nécessité d'avoir une étude d'impact afin de pouvoir déterminer les zones qui ne pourront pas être dégradées par des piétinements des personnes hébergées... L'administration et les élus vont revoir le porteur du projet. Nous y verrons alors plus clair. Nous avons été remerciés pour les informations apportées.
Nota Bene : Pierre Bonnet qui avait visité le site le matin même a présenté un reportage photo pour éclairer nos échanges.



Nous sommes tous d'accord : il faut réhabiliter le site.

14 04 : Mont de Marsan – Réunion d'installation du Comité LGV-GPSO – La SEPANSO Landes a décidé de ne répondre à l'invitation pour ne pas cautionner un projet auquel elle s'oppose catégoriquement. Les Amis de la Terre ont participé pour marquer une Nième fois leur opposition au projet. En lisant leur compte rendu vous pourrez constater que cette réunion a donné lieu une nouvelle fois à un dialogue de sourds. <https://www.amisdelaterre40.fr/spip/spip.php?article947>

17 04 : Labenne – Me Terrasse adresse une requête introductive d'instance dans l'intérêt des riverains et de la SEPANSO pour obtenir l'annulation de l'arrêté n° 2022-1314 du 31 août 2022, affiché le 24 octobre 2022, portant autorisation de défrichement d'un nouveau secteur pour que la Société Immobilière Atlantique puisse aménager un nouveau lotissement. La société a-t-elle saucissonné son projet pour échapper à l'étude d'impact ? Les trois phases cumulées portent sur une superficie de de près de 10 ha et une surface plancher d'environ 2,7 ha. Il y a des espèces protégées et nous espérons que le Tribunal administratif nous donnera entièrement raison. 25 pages + 31 pièces jointes

17 04 : Pouillon – Dossier n° 2201994 – Le Tribunal administratif communiqué un nouveau mémoire adressé par voie postale par Denis Lesluyes, adhérent SEPANSO puisqu'il n'avait plus d'électricité à son domicile suite à la foudre tombée sur l'antenne-relais toute proche. Les problèmes se succèdent : bruit d'un générateur utilisé par l'opérateur. Nouvel orage et nouveau sinistre... Et Enedis (courrier du 13/02/2023) demande aux Lesluyes d'investir dans un pare-foudre !

17 04 : Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration de la SEPANSO Landes

18 04 : Mont de Marsan - Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers – SEPANSO excusée –

19 04 : Sabres – Deuxième réunion pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté de Communes Cœur Haute Landes

20 04 : Baromètre d'Opinion des Bénévoles – Recherches & Solidarité – Le questionnaire a été complété.

20 04 : Mont de Marsan – Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage – Georges Cingal excusé.

20 04 : Mont de Marsan – Comité Départemental de l'Eau en session des étiages – Jean-Marc Vigneaux représente la SEPANSO.

20 04 : Dax – Tribunal judiciaire – Prononcé du jugement concernant les JA40 et la FDSEA40 – Les juges ont estimé que des personnes morales ne pouvaient être visées par la plainte en diffamation. La SEPANSO 40 et les Cingal ont dix jours pour faire appel.

20 04 : Sainte Eulalie en Born – Modification simplifiée PLU – La SEPANSO répond à la sollicitation de la commune : une page.

21 04 : Mézos – Le maire notifie à la SEPANSO la délibération du conseil municipal prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme. Il demande si la SEPANSO souhaite être consultée.

21 04 : Rion Des Landes – 21BX04428 – Me Ducourau adresse un mémoire récapitulatif et en réponse au mémoire du 31/03/2023 : 28 pages + 10 nouvelles pièces jointes

21 04 : Castets – Suite à l'article publié par Sud-Ouest « Wavelandes se tourne vers la Chine » (page 8) les associations (AdT, SEPANSO, Attac, Surf rider, FNE-NA OVA, Landes Urgence et Climat & Environnement) qui avaient publié un communiqué le 31 mars 2023 demandent un droit de réponse pour compléter l'information des lecteurs. La fin justifie les moyens » pour le porteur de la mégapiscine à surf Wavelandes

24 04 : Pouillon – Travaux de curage des fossés – La SEPANSO comprend pourquoi les travaux n'ont pas été réalisés en prenant connaissance du courrier du Président de la Communauté de Communes Pays d'Orthe et Arrigans. Les élus de Pouillon ont refusé que les travaux soient réalisés par la Société Lavigne TP, seule candidate retenue pour l'appel d'offre capable d'effectuer ces travaux.

25 04 : Parentis en Born – Comité environnement – SEPANSO excusée (Jean-Marc Vigneaux ayant une réunion du Comité de Vigilance de Biscarrosse à la même heure)

25 04 : Soorts-Hossegor – Dossier 21BX03362 – Arrêt e la Cour administrative d'appel :

- Le jugement du tribunal administratif de Pau n° 1900372 du 30/06/2021 est annulé
- L'arrêt du 26/09/2018 par lequel le maire de Soorts-Hossegor a délivré à M. et Mme B. un permis de construire sur la parcelle cadastrée AL 48 ainsi que la décision implicite rejetant le recours gracieux formé par la fédération SEPANSO Landes sont annulés.

25 04 : Eyres-Moncube – SAGE Adour Amont – Georges Cingal excusé

26 04 : SAGE Adour Aval – Bureau – Proposition d'avis Aéroport de Biarritz - Georges Cingal a validé cette proposition pour la SEPANSO.

26 04 : Mimizan – La SEPANSO adresse un courrier au préfet de la Région Aquitaine pour attirer son attention sur la dégradation du courant : sous prétexte d'éliminer les baccharis (sénéçon en arbre), tout a été arraché et on a même vu des déchets se retrouver à l'air Une espèce protégée a été éliminée... Un communiqué a été adressé aux médias.

26 04 : Mimizan – Dossier 22BX03164 – Me Lamouret, avocate de la commune adresse un mémoire en défense à la Cour administrative d'appel (7 pages sans nouvelle pièce jointe) – Me Ducourau, avocat de la SEPANSO estime que ce mémoire ne mérite pas de nouvelle réponse car nous ne ferions que nous répéter.

27 04 : Souprosse – SAGE Adour Amont - Georges Cingal excusé

28 04 : Hinx – Nos adhérents ravis découvrent que des osmondes royales se sont développées près de l'entrée de leur garage. Une belle surprise naturelle !



28 04 : Cestas – Réunion Fibois-SEPANSO – Georges Cingal excusé

28 04 : Consultation du public sur le Pacte et le Projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles – Georges Cingal s'est empressé de dénoncer la voie d'un système agricole et alimentaire sans avenir et sans paysans. L'avenir de l'agricole ne peut reposer sur la robotique, le numérique et la génétique. Il conviendrait de revenir aux fondamentaux en proscrivant les emplois systématiques de biocides, en préservant les sols, en conservant les variétés d'espèces et de races, en veillant à la qualité de vie des paysans et au bien-être animal...

29 04 : Saint-Pandelon – La SEPANSO apprend grâce à Sud-Ouest que la préfète des Landes a signé le 20 avril l'arrêté DCPAT-BDLIT n° 2023-78 autorisant le forage de deux ouvrages d'exploitation sur la concession des mines de sel gemme dite « Concession de Saint-Pandelon » par la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.

29 04 : Parentis en Born - en consultant le recueil des actes administratifs n° 40-2023-072 pour trouver l'arrêté n° 2023-78 (voir ci-dessus) nous avons appris que le préfet de Région avait signé le 11 avril l'arrêté interpréfectoral prescrivant des mesures de restauration de l'intégrité ou de fermeture définitive de certains puits en sommeil et de renforcer le plan de surveillance et de maintenance de l'ensemble des

puits en sommeil de la Société Vermilion pour l'exploitation des travaux miniers sur les concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de les Arbousiers, Cazaux, Courbey, Lavergne, Les Pins, Lugos, Les Mimosas, Tamaris en Gironde, et de Lucats-Cabeil, Mothes et Parentis dans les Landes.

30 04 : Mézos – La SEPANSO répond au maire que Jean Dupouy, vice-président, souhaite être consultant dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

30 04 : Moliets - Nous avons été surpris en voyant le panneau installé à l'embouchure du Courant d'Huchet à Moliets.



Alors que nous pensions que la baignade serait interdite (la préfecture maritime a défini la zone de Deléon comme zone de BAIGNADE INTERDITE) le panneau indique « Baignade à vos risques et périls » en précisant « courants violents, vagues de bord et montées d'eau imprévisibles ». Nous sommes d'autant plus surpris que la SEPANSO a attiré l'attention des autorités sur deux autres risques :

- Risque sanitaire « présence d'Echerichia coli dans les eaux stagnantes où pataugent des enfants : lettre adressée le 08/01/2023 à l'ARS, préfecture, commune de Moliets, SIAG...
- Risque d'accident sur les poteaux : plusieurs alertes
- Perturbations de l'emprise de la Réserve Naturelle Nationale

Nous n'avons jamais eu de réponse à nos courriers. De même le courrier du 23/08/2022, visant le non respect de la réglementation qui interdit la pratique du kite-surf sur l'océan sur le rivage de la réserve naturelle du Courant d'Huchet, n'a donné lieu à aucune réponse. Nous demandons un affichage de l'arrêté interdisant cette pratique.

30 04 : Heugas – Courrier SEPANSO au maire et aux membres du conseil municipal à propos d'un projet d'antenne-relais.